

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal EXTRAORDINAIRE

Procès-Verbal de la séance du vendredi 31 octobre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi en séance extraordinaire le 31 octobre 2025 à 18 heures, selon convocation du 28 octobre 2025.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Adjoints. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Saskia VAN LISHOUT conseillère municipale.

Etaient représentés : Monsieur Olivier BLONDET par Monsieur Philippe GUIBERT  
Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD  
Monsieur Jacky DUPLOUCH par Monsieur Michel ROUSSEAU

Etaient absentes excusées : Mesdames Laurence CLAUSS et Odile POTARD.

Secrétaires de séance :

Monsieur Michel ROUSSEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025
- Restaurant de Dompierre
- Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'une tondeuse
- Convention de gestion des points d'apport volontaire entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et la commune.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II- Restaurant

Le Maire s'exprime en ces termes :

Si je vous ai réuni c'est pour vous informer très précisément sur la situation créée par le départ de Yan et Stéphanie CROSNIER.

Ce départ est consécutif à de multiples causes qui se sont accumulées pour aboutir à la décision de Monsieur et Madame Crosnier d'arrêter définitivement leur commerce.

Les causes sont essentiellement :

- Une conjoncture économique difficile
- La fin du soutien économique de 1 000 cafés prévue pour 3 ans
- La santé du ménage nécessitant pour chacun d'entre eux des arrêts de travail.

En conséquence et dès le 31 octobre 2025 :

La restauration est arrêtée,

La poste est fermée (sauf la boîte jaune extérieure qui sera relevée comme d'habitude),

Le point colis est fermé,

Le point lecture pourra être ouvert 2 à 3 fois par semaine.

L'inventaire sur le site sera réalisé le 7 novembre par les soins de 1 000 cafés en notre présence.

Pour l'avenir nous tenons bien entendu à préparer la réouverture de ce commerce avec l'aide de 1 000 cafés notamment pour l'embauche des futurs entrepreneurs.

1 000 cafés définira le poste à pourvoir et lancera la recherche selon son savoir-faire.

Tout ceci prendra du temps que l'on peut estimer au minimum à 3 mois.  
Dans cette période nous tenterons de faire fonctionner la poste, la bibliothèque et peut-être le point colis.

### III – Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'une tondeuse

Le Maire présente aux membres du conseil les devis reçus par la mairie.

- Devis de l'entreprise LAVERGNE :

Tondeuse KAWASAKI : 12 083.33 € H.T. soit 14 500.00 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 1 000 €

Reste à payer : 13 500.00 € T.T.C.

- Devis de l'entreprise UNIVERT MOTOCULTURE MAGNAC :

**Proposition 1)** Tondeuse Zéro TURN CUB CADET X27 9 582.50 € H.T. soit 11 499 € T.T.C.

+ 1 kit homologation CUB CADET PRO : 2699.00 € T.T.C

= 11 499 + 2 699 = 14 198 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 3000 € reste à payer 11 198 € T.T.C.

**Proposition 2)** Tondeuse Zéro TURN CUB CADET X27I 152I : 11 415.83 € H.T. soit 13 699 00€ T.T.C.

+ 1 kit homologation CUB CADET PRO : 2699.00 € T.T.C

= 13 699 + 2 699 = 16 398 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 3000 € reste à payer 13 398 € T.T.C.

- Devis de l'entreprise LIMAGRI MOREAU :

Tondeuse KUBOTA : 13 700 € H.T. soit 16 440 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 4 500.00 €

Reste à payer 11 940.00 € T.T.C

Le conseil après avoir pris connaissance des devis souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires sur les propositions ci-dessus et demande au Maire d'inscrire ce point lors de la prochaine séance de conseil municipal.

### IV- Convention de gestion des points d'apport volontaire entre la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et la commune.

Le Maire donne lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche pour la gestion des points d'apport volontaire.

Afin d'optimiser la gestion des dépôts il est proposé aux communes la collecte et le nettoyage des dépôts aux abords des PAV contre une indemnisation forfaitaire calculée en fonction du nombre de PAV situés sur la commune. L'indemnisation est fixée à 250 €/PAV/AN pour une durée de 3 ans.

Après discussion, les membres du conseil ne souhaitent pas donner de suite favorable à cette proposition et vote à 9 voix CONTRE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

Michel Rousseau, secrétaire de séance

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

**Conseil Municipal EXTRAORDINAIRE**

**Procès-Verbal de la séance du vendredi 31 octobre 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi en séance extraordinaire le 31 octobre 2025 à 18 heures, selon convocation du 28 octobre 2025.

**Etaient Présents** : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Adjoints. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Saskia VAN LISHOUT conseillère municipale.

**Etaient représentés** : Monsieur Olivier BLONDET par Monsieur Philippe GUIBERT

Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD

Monsieur Jacky DUPLOUCH par Monsieur Michel ROUSSEAU

**Etaient absentes excusées** : Mesdames Laurence CLAUSS et Odile POTARD.

**Secrétaires de séance :**

Monsieur Michel ROUSSEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025
- Restaurant de Dompierre
- Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'une tondeuse
- Convention de gestion des points d'apport volontaire entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et la commune.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

**II- Restaurant**

Le Maire s'exprime en ces termes :

Si je vous ai réuni c'est pour vous informer très précisément sur la situation créée par le départ de Yan et Stéphanie CROSNIER.

Ce départ est consécutif à de multiples causes qui se sont accumulées pour aboutir à la décision de Monsieur et Madame Crosnier d'arrêter définitivement leur commerce.

Les causes sont essentiellement :

- Une conjoncture économique difficile
- La fin du soutien économique de 1 000 cafés prévue pour 3 ans
- La santé du ménage nécessitant pour chacun d'entre eux des arrêts de travail.

En conséquence et dès le 31 octobre 2025 :

La restauration est arrêtée,

La poste est fermée (sauf la boîte jaune extérieure qui sera relevée comme d'habitude),

Le point colis est fermé,

Le point lecture pourra être ouvert 2 à 3 fois par semaine.

L'inventaire sur le site sera réalisé le 7 novembre par les soins de 1 000 cafés en notre présence.

Pour l'avenir nous tenons bien entendu à préparer la réouverture de ce commerce avec l'aide de 1 000 cafés notamment pour l'embauche des futurs entrepreneurs.

1 000 cafés définira le poste à pourvoir et lancera la recherche selon son savoir-faire.

Tout ceci prendra du temps que l'on peut estimer au minimum à 3 mois.

Dans cette période nous tenterons de faire fonctionner la poste, la bibliothèque et peut-être le point colis.

### **III – Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'une tondeuse**

Le Maire présente aux membres du conseil les devis reçus par la mairie.

- Devis de l'entreprise **LAVERGNE** :

Tondeuse KAWASAKI : 12 083.33 € H.T. soit 14 500.00 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 1 000 €

Reste à payer : **13 500.00 € T.T.C.**

- Devis de l'entreprise **UNIVERT MOTOCULTURE MAGNAC** :

**Proposition 1)** Tondeuse Zéro TURN CUB CADET X27 9 582.50 € H.T. soit 11 499 € T.T.C.

+ 1 kit homologation CUB CADET PRO : 2699.00 € T.T.C

= 11 499 + 2 699 = 14 198 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 3000 € reste à payer **11 198 € T.T.C.**

**Proposition 2)** Tondeuse Zéro TURN CUB CADET X27I 152I : 11 415.83 € H.T. soit 13 699 00€ T.T.C.

+ 1 kit homologation CUB CADET PRO : 2699.00 € T.T.C

= 13 699 + 2 699 = 16 398 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 3000 € reste à payer **13 398 € T.T.C.**

- Devis de l'entreprise **LIMAGRI MOREAU** :

Tondeuse KUBOTA : 13 700 € H.T. soit 16 440 € T.T.C

Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 4 500.00 €

Reste à payer **11 940.00 € T.T.C**

Le conseil après avoir pris connaissance des devis souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires sur les propositions ci-dessus et demande au Maire d'inscrire ce point lors de la prochaine séance de conseil municipal.

### **IV- Convention de gestion des points d'apport volontaire entre la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et la commune.**

Le Maire donne lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche pour la gestion des points d'apport volontaire.

Afin d'optimiser la gestion des dépôts il est proposé aux communes la collecte et le nettoyage des dépôts aux abords des PAV contre une indemnisation forfaitaire calculée en fonction du nombre de PAV situés sur la commune. L'indemnisation est fixée à 250 €/PAV/AN pour une durée de 3 ans.

Après discussion, les membres du conseil ne souhaitent pas donner de suite favorable à cette proposition et vote à 9 voix CONTRE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

Michel Rousseau, secrétaire de séance